



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Test des sirènes 2018: adopter le bon comportement

**Le test annuel des sirènes se déroulera ce mercredi de 13h30 à 15h. Les sirènes demeurent, face à la fragilité et à la pluralité des outils de communication modernes, le moyen ultime de transmettre efficacement et rapidement l'alarme à l'ensemble de la population. Ce contrôle permet de vérifier leur bon fonctionnement.**

Chaque premier mercredi du mois de février, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ordonne le contrôle du fonctionnement des sirènes sur l'ensemble du territoire. Les sirènes retentiront donc à travers tout le pays mercredi 7 février de 13h30 à 15h au plus tard. Ce test annuel permet de s'assurer de la capacité opérationnelle des sirènes et du système de télécommande associé. En cas de défaillance décelée, le Service de la sécurité civile et militaire planifie ensuite les réparations, les changements ou les adaptations nécessaires.

Le réseau d'alarme vaudois est composé de 451 sirènes fixes et 209 sirènes mobiles, auxquelles s'ajoutent des moyens d'alarme par téléphone pour les personnes vivant dans des maisons isolées.

La plateforme Alertswiss, lancée début 2015 par l'OFPP, a pour but d'améliorer l'information du public et la préparation personnelle en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Le développement de cette plateforme prévoit d'assurer l'alarme et la communication en cas d'événements par le biais de nouveaux canaux, tels que site Internet et applications mobiles, en complément des sirènes. Ce système permettra de transmettre l'alarme à un plus large panel de la population, en particulier les personnes malentendantes.

Un essai pilote est en cours dans plusieurs cantons et il est prévu de mettre en place ce nouveau service sur toute la Suisse cette année encore.

En cas d'alarme générale, il convient de: premièrement, écouter la radio ou la télévision (via le système d'information ICARO - service d'information de la SSR dans les situations de crise et de catastrophe); deuxièmement, suivre les instructions des autorités; troisièmement, informer les voisins. Un bon comportement peut sauver des vies.

Lausanne, le 05 février 2018

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DIS, Tania Bonamy, Conseillère en communication, Service de la sécurité civile et militaire, 021 316 54 52 - [tania.bonamy@vd.ch](mailto:tania.bonamy@vd.ch) Vaud: [www.vd.ch](http://www.vd.ch)/Confédération: [www.sirenes-alarme.ch](http://www.sirenes-alarme.ch), [www.testdessirenes.ch](http://www.testdessirenes.ch), [www.alertswiss.ch](http://www.alertswiss.ch)